



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

COPIE DE RÉOLUTION

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge tenue ce 11^e jour du mois de décembre 2020, à 13h00 à laquelle sont présents les conseillers suivants :

At a special council meeting of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge held on December 11, 2020 at 1:00 pm where the following councillors are presents:

Denis Fillion

Marc André Le Gris

Natalia Czarnecka

Absents/Absents : Manon Jutras, Ron Moran

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Tom Arnold. Le directeur général M. Marc Beaulieu est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Establishing a quorum and sitting under the chairmanship of the Mayor, Mr. Tom Arnold. Director General Mr. Marc Beaulieu is also present and acts as the meeting secretary.

2020-12-400 Recommandation de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge face à la demande d'autorisation déposée par Canada Carbon auprès de la CPTAQ (dossier 427126) et dépôt des études d'expert en lien avec le dossier ci-haut mentionné.

2020-12-400 Positioning made by the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge regarding the authorization request filed by Canada Carbon with the CPTAQ (file 427126) and the submission of expert studies in connection with the above-mentioned file.

ATTENDU que Canada Carbon inc. désire exploiter une mine de graphite et une carrière de marbre sur les lots 6 095 574-P, 6 095 577-P, 6 095 581-P, 6 095 603-P, 6 095 604-P, 6 095 605-P, compris dans le territoire de la Municipalité;

WHEREAS *Canada Carbon inc. wishes to operate a graphite mine and a marble quarry on lots 6 095 574-P, 6 095 577-P, 6 095 581-P, 6 095 603-P, 6 095 604-P, 6 095 605-P, included in the territory of the Municipality;*

ATTENDU que Canada Carbon inc. doit obtenir au préalable l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après, « CPTAQ ») afin d'utiliser un territoire visé à des fins autres que l'agriculture;

WHEREAS *Canada Carbon inc. must obtain prior authorization from the «Commission de protection du territoire agricole du Québec» (hereinafter, "CPTAQ") in order to use a territory concerned for purposes other than agriculture;*

ATTENDU les procédures judiciaires intentées par Canada Carbon inc. contre la Municipalité en 2018;

WHEREAS *the legal proceedings brought by Canada Carbon inc. against the Municipality in 2018;*

ATTENDU que le 19 février 2020 une Entente hors cour tripartite est intervenue entre la CPTAQ, la Municipalité et Canada Carbon inc. mettant ainsi fin au litige entre la Municipalité et Carbon Canada inc. en regard notamment de la recevabilité de la demande d'autorisation déposée devant la CPTAQ;

WHEREAS *on February 19, 2020 a Tripartite Out-of-Court Agreement was entered into between the CPTAQ, the Municipality and Canada Carbon inc. thus*



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

putting an end to the dispute between the Municipality and Carbon Canada inc. in particular with regard to the admissibility of the authorization request filed with the CPTAQ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 de cette Entente, la CPTAQ s'est engagée à reprendre l'analyse de la demande d'autorisation et à assurer un traitement rigoureux et accéléré de celle-ci, dans la mesure des délais qui lui sont imputables;

WHEREAS *under Article 9 of this Agreement, the CPTAQ has undertaken to resume the analysis of the authorization request and to ensure rigorous and accelerated processing thereof, within the time limits which are attributable to him;*

ATTENDU qu'en vertu de l'article 19 de cette Entente, Canada Carbon inc. s'est engagée notamment « à collaborer avec la Municipalité dans la réalisation de toute étude que cette dernière pourrait requérir, le cas échéant, sur recommandation d'un professionnel aux termes du Code des professions afin de lui permettre de comprendre, d'analyser ou de participer à bonifier le projet Miller aux fins de son acceptabilité sociale »;

WHEREAS *under article 19 of this Agreement, Canada Carbon inc. undertook in particular "to collaborate with the Municipality in carrying out any study that the latter may require, if necessary, on the recommendation of a professional under the terms of the Professional Code in order to enable it to understand, analyze or to participate in improving the Miller project for the purposes of its social acceptability";*

ATTENDU que la demande d'autorisation portant le numéro 414578 déposée en 2018 porte maintenant le numéro 427126 auprès de la CPTAQ;

WHEREAS *the authorization request bearing number 414578 filed in 2018 now bears number 427126 with the CPTAQ;*

ATTENDU qu'elle vise l'exploitation d'une carrière de marbre et d'une mine de graphite à même un site d'une superficie de 66,56 hectares identifié comme étant le projet Miller;

WHEREAS *it aims to operate a marble quarry and a graphite mine on a site covering an area of 66.56 hectares identified as the Miller project;*

ATTENDU que l'on retrouve sur le site visé, la présence d'érablières protégées au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, (R.L.R.Q. c. P-41.1) (ci-après, la « **LPTAA** »);

WHEREAS *the presence of sugar bushes protected within the meaning of the «Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles», (CQLR c. P-41.1) (hereinafter, the "LPTAA") is found on the site concerned. ;*

ATTENDU qu'en vertu de l'article 27 de la LPTAA, il est interdit de procéder à la coupe d'érables dans une érablière sans autorisation de la CPTAQ;

WHEREAS *under section 27 of the LPTAA, it is prohibited to cut maple trees in a sugar bush without authorization from the CPTAQ;*

ATTENDU que la demande devait, dès lors, porter sur le volet coupe d'érables pour l'obtention d'une autorisation à cet effet;



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

WHEREAS *the request should therefore relate to the cutting of maple trees to obtain an authorization for this purpose;*

ATTENDU que la CPTAQ peut autoriser, aux conditions qu'elle détermine, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot ou la coupe des érables, conformément à l'article 62 LPTAA;

WHEREAS *the CPTAQ may authorize, on the conditions it determines, the use for purposes other than agriculture, subdivision, alienation, inclusion and exclusion of a lot or the cutting of maple trees, in accordance with section 62 LPTAA;*

ATTENDU que le 24 mars 2020, la CPTAQ a demandé à Canada Carbon inc. des documents additionnels pour l'analyse du dossier à savoir :

- Un plan de réaménagement du site démontrant l'implantation d'une nouvelle érablière;
- Un plan démontrant la topographie finale;
- Une étude hydrographique démontrant avant, pendant et après l'exploitation de la mine et de la carrière sur les ressources eau du milieu;

WHEREAS *on March 24, 2020, the CPTAQ asked Canada Carbon inc. additional documents for the analysis of the file, namely:*

- *A site redevelopment plan showing the establishment of a new sugar bush;*
- *A plan showing the final topography;*
- *A hydrographic study demonstrating before, during and after the exploitation of the mine and the quarry on the water resources of the environment;*

ATTENDU que le 8 mai 2020, Canada Carbon inc. a produit des compléments d'expertises en réponse à la demande de la CPTAQ ;

WHEREAS *on May 8, 2020, Canada Carbon inc. produced additional expertises in response to the CPTAQ's request;*

ATTENDU que dès le 19 juin 2020, la Municipalité a avisé la CPTAQ de son intention de mandater des experts pour faire la lumière sur les prescriptions proposées par Canada Carbon inc. dans le contexte global des deux (2) exploitations, en regard des ressources à protéger sur son territoire ;

WHEREAS *as of June 19, 2020, the Municipality notified the CPTAQ of its intention to mandate experts to shed light on the prescriptions proposed by Canada Carbon inc. in the overall context of the two (2) operations, with regard to the resources to be protected on its territory;*

ATTENDU que le 9 juillet 2020, la CPTAQ a rappelé à la Municipalité que l'orientation préliminaire viserait à faire état de la demande telle que présentée et de faire part aux intéressés d'une première orientation en regard des critères de la LPTAA ;



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

WHEREAS *on July 9, 2020, the CPTAQ reminded the Municipality that the preliminary orientation would aim to state the request as presented and to inform interested parties of a first orientation with regard to the criteria of the LPTAA;*

ATTENDU que la CPTAQ informait, par la même occasion, la Municipalité qui lui serait loisible, après l'émission de l'orientation préliminaire, de produire ses observations et/ou à demander la tenue d'une rencontre publique conformément à la LPTAA ;

WHEREAS *the CPTAQ informed, at the same time, the Municipality which would be open to it, after the issuance of the preliminary orientation, to produce its observations and / or to request the holding of a public meeting in accordance with the LPTAA;*

ATTENDU que le 20 juillet 2020, la CPTAQ a transmis au dossier 427126, une orientation préliminaire favorable en partie, envisageant autoriser le projet visé sur une superficie de 29,8 ha et la coupe d'érables sur une superficie de 23 ha, à certaines conditions d'exploitation et de réaménagement, ainsi qu'aux conditions préalables suivantes :

- un dépôt d'une garantie de 360 000\$ ou plus, selon la superficie du projet, pour garantir l'exécution des travaux de remise en agriculture ;
- les travaux d'exploitation devront être faits sous la supervision d'un agronome et un engagement à cet effet devra être produit à la CPTAQ dans les 6 mois de la décision ;
- les travaux sylvicoles devront être faits sous la supervision d'un ingénieur forestier et un engagement à cet effet devra être produit à la CPTAQ dans les 6 mois de la décision ;
- une bande tampon devra être maintenu pour assurer l'intégrité des érablières environnantes ;

WHEREAS *on July 20, 2020, the CPTAQ transmitted to file 427126, a preliminary favorable orientation in part, considering authorizing the project concerned over an area of 29.8 ha and the cutting of maple trees over an area of 23 ha, to certain operating and redevelopment conditions, as well as the following preconditions:*

- *security deposit of \$ 360,000 or more, depending on the area of the project, to guarantee the execution of the agricultural restoration work;*
- *the exploitation work must be carried out under the supervision of an agronomist and a commitment to this effect must be produced to the CPTAQ within 6 months of the decision;*
- *silvicultural work must be carried out under the supervision of a forest engineer and a commitment to this effect must be produced to the CPTAQ within 6 months of the decision;*
- *a buffer strip must be maintained to ensure the integrity of the surrounding sugar bushes;*



Grenville·sur·la·Rouge

DE COEUR ET DE NATURE

- ATTENDU** que le 6 août 2020 la Municipalité a demandé à la CPTAQ (résolution 2020-08-259) la tenue de rencontre/audience publique afin de lui permettre d'évaluer l'orientation et les conditions devant être remplies par Canada Carbon inc. pour gérer ses activités, tout en assurant la protection du territoire agricole faisant l'objet de la demande 427126;
- WHEREAS** *on August 6, 2020, the Municipality asked the CPTAQ (resolution 2020-08-259) to hold a meeting / public hearing in order to allow it to assess the orientation and the conditions to be met by Canada Carbon inc. to manage its activities, while ensuring the protection of the agricultural territory which is the subject of application 427126;*
- ATTENDU** qu'une telle rencontre publique n'a pas encore été convoquée par la CPTAQ;
- WHEREAS** *such a public meeting has not yet been called by the CPTAQ;*
- ATTENDU** que le 18 août 2020, feu M. Bruce Duncan de Canada Carbon inc. a demandé à la CPTAQ d'obtenir des autorisations pour l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture et la coupe d'érables sur une superficie de 43 ha, ignorant à ce jour, les aires à être perturbées, n'étant qu'à la phase exploratoire du projet;
- WHEREAS** *on August 18, 2020, the late Mr. Bruce Duncan of Canada Carbon inc. asked the CPTAQ to obtain authorizations for the use for purposes other than agriculture and the cutting of maple trees on an area of 43 ha, unaware to date, the areas to be disturbed, not being than during the exploratory phase of the project;*
- ATTENDU** qu'aux fins des exploitations visées et telle qu'envisagées par Canada Carbon inc., ce n'est plus une superficie de 29,8 hectares qui risque d'être impactée, mais possiblement 66,56 ha et plus, si l'on tient compte des limites du projet Miller en l'absence d'une zone tampon ;
- WHEREAS** *for the purposes of the operations concerned and as envisaged by Canada Carbon inc., It is no longer an area of 29.8 hectares that risks being impacted, but possibly 66.56 hectares and more, if the limits of the Miller project are taken into account in the absence of a buffer zone;*
- ATTENDU** que la Municipalité a mandaté des professionnels aux fins de fournir des observations écrites à la CPTAQ dans le cadre de cette audience/recontre publique concernant la préservation des ressources et la protection du milieu;
- WHEREAS** *the Municipality has mandated professionals to provide written observations to the CPTAQ within the framework of this hearing / public meeting concerning the preservation of resources and the protection of the environment;*
- ATTENDU** que ce faisant, la Municipalité a requis l'opinion d'un agronome, d'un ingénieur forestier et d'un hydrogéologue dont les mandats consistent à évaluer l'impact potentiel du projet Miller en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA ;
- WHEREAS** *in doing so, the Municipality requested the opinion of an agronomist, a forest engineer and a hydrogeologist whose mandates consist in*



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

evaluating the potential impact of the Miller project with regard to the criteria of article 62 of the LPTAA;

ATTENDU

que les constats auxquels parviennent ces experts soulèvent à ce jour des préoccupations importantes, en regard des 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e et 11^e critère de l'article 62 de la LPTAA, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

- a. Le projet s'insère dans une érablière à potentiel acéricole et fait partie d'un secteur prioritaire de revitalisation agricole inclus dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Argenteuil ;
- b. Le projet impacterait aléatoirement plus de 43 ha d'érablières si l'on tient compte des précisions fournies par Canada Carbon inc. le 18 août 2020;
- c. Le développement du potentiel acéricole du site serait alors compromis voir détruit pour plusieurs décennies ;
- d. Les études présentées par Canada Carbon inc. ainsi que le statut très préliminaire du projet ne permettrait pas d'établir qu'il n'y aurait aucun impact sur la préservation des ressources eau et sol;
- e. Le plan de réhabilitation présenté ne répond pas, selon ces experts, aux règles de l'art en matière de réhabilitation d'érablières et ne permettrait pas une remise en état adéquate du site pour une compensation du potentiel acéricole perdu;
- f. Le plan de réhabilitation, tel que présenté, ne pourrait permettre une préservation adéquate des ressources eau et sol;
- g. La localisation du projet en regard du site de moindre impact pour l'agriculture n'a pas été démontrée;
- h. L'accumulation des autorisations pour usages autres qu'agricoles dans le secteur du projet affecterait l'homogénéité du territoire agricole;
- i. Le projet, tel que présenté, ne correspond pas aux aspirations et à la vision de développement du territoire et des activités agricoles de la collectivité en respect du plan d'action du PDZA de la MRC d'Argenteuil.
- j. La viabilité et la nécessité du projet d'un point de vue économique n'ont pas été démontrées.

WHEREAS

the findings reached by these experts to date raise significant concerns with regard to the 1st, 2nd, 3rd, 5th, 6th, 7th and 11th criteria of Article 62 of the LPTAA, which can be summarized as follows:

- a. *The project is part of a maple grove with maple potential and is part of a priority agricultural revitalization sector included in the development plan for the agricultural zone (PDZA) of the MRC of Argenteuil;*



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

- b. The project would randomly impact more than 43 ha of sugar bushes if we take into account the details provided by Canada Carbon inc. August 18, 2020;*
- c. The development of the site's maple syrup potential would then be compromised or even destroyed for several decades;*
- d. The studies presented by Canada Carbon inc. as well as the very preliminary status of the project would not allow it to be established that there would be no impact on the preservation of water and soil resources;*
- e. The rehabilitation plan presented does not meet, according to these experts, the rules of the art for the rehabilitation of sugar bushes and would not allow an adequate restoration of the site to compensate for the lost maple potential;*
- f. The rehabilitation plan, as presented, could not allow adequate preservation of water and soil resources;*
- g. The location of the project next to the site of least impact for agriculture has not been demonstrated;*
- h. The accumulation of authorizations for uses other than agricultural in the project sector would affect the homogeneity of the agricultural territory;*
- i. The project, as presented, does not correspond to the aspirations and vision for the development of the territory and the agricultural activities of the community in accordance with the action plan of the PDZA of the MRC of Argenteuil.*
- j. The viability and necessity of the project from an economic point of view has not been demonstrated.*

ATTENDU

qu'il est plus que nécessaire, avant toute autorisation, de s'assurer d'obtenir certaines données manquantes, à savoir :

- a. Une caractérisation hydrogéologique, des essais et des travaux de modélisation hydrogéologique afin de déterminer la présence ou non d'eau souterraine et le cas échéant, 1) d'évaluer l'impact que pourraient avoir le drainage des fosses de graphite et de la carrière sur l'apport en eau des forêts situées à proximité du site et 2) de bien cerner les problématiques d'évacuation des eaux vers le ruisseau Carson.*
- b. Un inventaire au terrain, complet et aléatoire, des quantités de sol disponibles afin de vérifier la viabilité des scénarios de plantation des tiges d'érables visant à assurer la réhabilitation adéquate du site.*
- c. L'obtention de garanties à l'égard de la composition future des peuplements forestiers qui seront reconstitués, notamment afin que ces derniers présentent les attributs d'une érablière à potentiel acéricole au sens des normes de stratification écoforestières du Ministère des Forêts, de la Faune*

et des Parcs, normes sur lesquelles s'appuient la définition et la protection des érablières par la CPTAQ.

- d. Un horizon et un budget des travaux sylvicoles qui devront être réalisés par Canada Carbon inc., de manière à assurer le succès des plantations, suivant les proportions et les diverses espèces à planter, sur une période d'au moins 20 ans.

WHEREAS

it is more than necessary, before any authorization, to ensure that certain missing data is obtained, namely:

- a. *An hydrogeological characterization, tests and hydrogeological modeling work in order to determine the presence or absence of groundwater and, if applicable, 1) to assess the impact that the drainage of the graphite pits and the quarry could have on the water supply from forests located near the site; and 2) to clearly identify the problems of evacuating water to Carson stream.*
- b. *A complete and random field inventory of the quantities of soil available in order to verify the viability of the scenarios for planting maple stems aimed at ensuring the adequate rehabilitation of the site.*
- c. *Obtaining guarantees with regard to the future composition of the forest stands that will be reconstituted, in particular so that they present the attributes of a maple grove with maple potential within the meaning of the ecoforest stratification standards of the Minister of the Ministry of Forests, Wildlife and Parks, standards on which the definition and protection of sugar bushes by the CPTAQ is based.*
- d. *An horizon and a budget for the silvicultural work to be carried out by Canada Carbon inc., In order to ensure the success of the plantings, according to the proportions and the various species to be planted, over a period of at least 20 years.*

ATTENDU

que pour obtenir ces données, des prélèvements *in situ* sont notamment requis;

WHEREAS

to obtain these data, in situ samples are required in particular;

ATTENDU

toutefois que Canada Carbon inc. refuse de permettre l'accès au site par les professionnels mandatés par la Municipalité, et ce, malgré les demandes répétées formulées par cette dernière et/ou ses procureurs;

WHEREAS

however, Canada Carbon inc. refuses to allow access to the site by professionals mandated by the Municipality, despite repeated requests made by the latter and / or its prosecutors;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que la Municipalité :

- dépose auprès de la CPTAQ trois (3) rapports en contre-expertises, produits par les professionnels ci-haut mentionnés;
- recommande à la CPTAQ de refuser la demande d'autorisation 427126 déposée par Canada Carbon inc., tenant compte des



Grenville•sur•la•Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

conclusions des rapports produits et suivant l'état actuel du dossier, tel que constitué;

- recommande subsidiairement à la CPTAQ :
- d'exiger une recherche plus sérieuse de site de moindre impact, conformément à la LPTAA;
- de modifier le cas échéant, son orientation préliminaire afin d'inclure des exigences et des conditions additionnelles visant à répondre aux préoccupations soulevées par les experts précités;

Sans limiter la généralité de ce qui précède :

- demande à la CPTAQ d'obtenir, avant toute décision finale, les données terrain manquantes tel que soulevées par les contre-expertises, de manière à assurer la protection du territoire et des activités agricoles (acéricoles) et de leur développement, ainsi que la préservation des ressources, conformément à la LPTAA en l'occurrence :
 - o une caractérisation hydrogéologique, des essais et des travaux de modélisation hydrogéologique tel que recommandé par M. Pillippe Perrier, hydrogéologue;
 - o un inventaire au terrain, complet et aléatoire, des quantités de sol disponibles, tel que recommandé par Samuel Comtois, agronome et André Goulet, ingénieur-forestier;
 - o l'obtention de garanties financières adéquates, bien au-delà de celles annoncées par la CPTAQ, tenant compte d'un budget pour des travaux sylvicoles qui devront être réalisés par Canada Carbon inc., de manière à assurer le succès des plantations, suivant les proportions et les diverses espèces à planter, et ce sur un horizon d'au moins 20 ans, tel que recommandé par les experts Goulet et Comtois;
- de refuser, le cas échéant, l'autorisation quant au volet transformation et traitement des prélèvements miniers, lequel pourrait s'effectuer ailleurs sur un site de moindre impact.
- de maintenir le cas échéant, la bande tampon prévue à son orientation préliminaire du 20 juillet 2020.

THEREFORE

it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the Municipality:

- *filed with the CPTAQ three (3) second-opinion reports, produced by the professionals mentioned above;*
- *recommends that the CPTAQ refuse authorization request 427126 filed by Canada Carbon inc., taking into account the conclusions of the reports produced and according to the current state of the file, as constituted;*
- *alternatively recommends to the CPTAQ:*



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

- *require a more serious search for a site of lesser impact, in accordance with the LPTAA;*
- *modify, if necessary, its preliminary orientation in order to include additional requirements and conditions aimed at addressing the concerns raised by the aforementioned experts;*

Without limiting the generality of the above:

- *asks the CPTAQ to obtain, before any final decision, the missing field data as raised by the second opinions, in order to ensure the protection of the territory and agricultural activities (maple syrup) and their development, as well as the preservation of resources, in accordance with the LPTAA in this case:*
 - *An hydrogeological characterization, tests and hydrogeological modeling work as recommended by Mr. Phillippe Perrier, hydrogeologist;*
 - *A complete and random field inventory of the quantities of soil available, as recommended by Samuel Comtois, agronomist and André Goulet, forest engineer;*
 - *Obtaining adequate financial guarantees, well beyond those announced by the CPTAQ, taking into account a budget for silvicultural work to be carried out by Canada Carbon inc., in order to ensure the success of the plantations, according to the proportions and the various species to be planted, over a horizon of at least 20 years, as recommended by the Goulet and Comtois experts;*
- *to refuse, if applicable, the authorization for the transformation and treatment component of mining withdrawals, which could be carried out elsewhere on a site of less impact.*
- *to maintain, if necessary, the buffer strip provided for in its preliminary orientation of July 20, 2020.*

Adopté à l'unanimité

Carried unanimously

Copie conforme aux livres des procès-verbaux
ce 11e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)